

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 28 septembre 2009 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, **Michèle STALDER (présidente)**, Nicolas TERRIER, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : MM. Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND et Jean-Philippe de TOLEDO

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2009**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire : nous avons reçu une pétition déposée le 31 août dernier par un enfant nommé Vincent BARRAS. Elle est munie de nombreuses signatures. Les signataires regrettent la future disparition des tennis et du terrain vert. Même si elle ne respecte pas les formes, j'ai informé cet enfant que je la transmettrai au conseil municipal et que je le recevrai volontiers à la mairie, en compagnie d'adultes. Nous allons leur expliquer pourquoi des immeubles seront construits à cet endroit, à la place des terrains de sport, et

qu'une esplanade pouvant servir de terrain de jeux est prévue. Je vous propose de me laisser traiter cette pétition et donc de ne pas la renvoyer en commission.

- Mme le Maire : dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, nous avons reçu M. FERRETTI, chargé de ce projet au sein du département du territoire. Il conduit une étude sur les lignes directrices du Chablais. L'agglomération comprend plusieurs PACA (projets d'aménagement coordonné de l'agglomération). Le plus proche de notre commune est celui qui lie la Ville de Genève à Annemasse et qui comprend le développement des Communaux d'Ambilly. J'ai demandé à me greffer sur cette étude car, forcément, ce PACA aura des conséquences sur notre commune. M. FERRETTI s'est rendu dans toutes les communes d'Arve-Lac (sauf les Trois-Chênes qui font partie du PACA Genève-Annemasse) pour les informer du développement d'une ligne directrice de Genève à Thonon, axe sur lequel se trouve notre commune. Cette étude permettra de préciser l'aménagement du territoire à l'échelle locale et de définir des axes de développement sur les territoires urbains entre le Chablais, Genève et Thonon. Le but est de créer des conditions-cadres favorables à l'accueil de nouveaux habitants, emplois ou services liés à la vie d'un axe de développement entre le cœur de l'agglomération genevoise et le centre régional de Thonon. Après un mini-concours, des mandataires vont proposer un concept territorial et des projets d'images directrices sur le périmètre des lignes directrices. Ces projets viseront à proposer un projet urbain intégrant les potentiels de développement pour l'urbanisation, c'est-à-dire logements, équipements publics, activités économiques, mobilité (transports individuels et publics et mobilité douce), paysage, espaces couverts, agriculture, couloirs naturels. Ils devront s'inscrire dans un environnement aux multiples aspects et qualités et devront préserver et améliorer ces environnements, afin qu'ils puissent générer un cadre de vie de haute qualité dans une logique de développement durable et en cohérence avec les objectifs du projet général d'agglomération franco-valdo-genevoise. Ce sont les premiers pas mais cela va très vite et il faut être attentif. Lors d'une première séance à laquelle j'ai assisté le 23 septembre dernier, on nous a remis le cahier des charges et, début octobre, va se réunir un comité de pilotage, qui comprend les maires de toutes les communes concernées. Le projet d'agglomération exige que les communes soient consultées en amont. Il faut donc s'y intéresser et profiter de cette concertation possible.
- Mme le Maire : au sein de la Constituante, je fais partie de la commission Organisation territoriale et relations extérieures. Nous avons travaillé sur la région de Genève et allons maintenant étudier les communes. Les membres des exécutifs ont reçu un questionnaire sur la façon dont ils voient l'avenir de leur commune, et il a été décidé que les conseillers municipaux auront aussi la possibilité de participer soit à une enquête, soit à des conférences ou des tables rondes.

### **3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions**

- Mme la présidente : je vous donne lecture d'une lettre qui m'a été adressée le 26 juin dernier par MM. Jean-Pierre GARDIOL et Pierre-Alban GRILLON, concernant la zone 30 km/h secteur Cocuaz. Je vais leur répondre que notre plan directeur communal prévoit la réalisation de projets de modération du trafic, que cette zone 30 km/h a un coût, mais qu'elle est nécessaire pour la sécurité des usagers des chemins concernés, et qu'en réalisant cette zone 30 km/h, on contribue à améliorer la mobilité douce et à encourager les enfants à se rendre à pied à l'école.

## ***Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2010***

- Mme la présidente demande quels conseillers acceptent de remplacer les personnes qui se sont chargées des votations durant l'année 2009.

### **Décision :**

**Pour les opérations électorales 2010, programmées aux dates suivantes, 7 mars, 13 juin, 26 septembre et 28 novembre, la répartition des responsabilités a été acceptée comme suit :**

<b>Président</b>	M. Alexandre MULLER
Suppléante	Mme Ariane de LISLE-SARASIN
<b>Vice-président</b>	M. Justin BENOIT
Suppléante	Mme Gilonne VERMEIL

Les conseillers municipaux susmentionnés sont vivement remerciés pour leur engagement civique.

## ***Comptes-rendus des commissions***

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

### ***a) Aide sociale et humanitaire***

*(Rapporteur : Mme de LISLE-SARASIN)*

La commission s'est réunie le 16 juin 2009.

- La commission a débattu de trois projets.
- Le projet BANGWE, présenté par M. IMHOOS : Arrêtez de vous battre. « Au Burundi, la coutume voulait que les sages interviennent en cas de conflit social ou familial. Lorsque la dispute en venait aux mains, on avait recours aux femmes qui se mettaient au milieu des belligérants en criant « BANGWE », cri qui mettait fin à la querelle. Des traditions similaires existent au Rwanda et en République Démocratique du Congo ». Cette association, par le biais de son comité de soutien, souhaiterait inviter les femmes qui la dirigent sur le terrain pour une visite de travail et de formation durant le dernier trimestre 2009. En effet, l'idée est de pouvoir les réunir afin qu'elles puissent parler des diverses situations, rencontrer à Genève des représentants d'ONG, visiter les institutions internationales et débattre des moyens possibles pour agir. Il s'agirait d'un groupe de 11 femmes ayant besoin, pour réaliser ce projet, d'un soutien tant logistique que financier. Les coûts ont été chiffrés de manière assez précise, la partie la plus importante étant le voyage. La venue de ces femmes permettrait un contact direct. Il serait même possible d'inviter les communiens à les rencontrer afin qu'ils puissent se rendre compte de quelle manière la Commune apporte son aide. Cette Association est en train d'obtenir le statut d'ONG et essaie de se mettre aux normes. Ce projet permettra à ces femmes de rencontrer d'autres personnes évoluant dans le même domaine. Il y aura des échanges avec des milieux expérimentés. La Commission propose de soutenir ce projet en octroyant une subvention d'un montant de Fr. 15.000.-, qui correspond au coût du voyage, et la mise à disposition

d'une salle. L'organisation d'une table ronde avec invitation aux communiens devra être prévue.

- Association Bilifou-Bilifou, projet centre médical pédiatrique PERSIS, M. Philippe Bédât : l'Association a demandé une nouvelle subvention de Fr. 15'000.-, car elle a dépassé son budget. La commission propose de lui accorder cette nouvelle subvention de Fr. 15'000.-.
- Arménie : la commission a constaté avec plaisir qu'un bâtiment a enfin été construit. La commission propose d'accorder un montant supplémentaire de Fr. 1'000.-.
- La commission est revenue sur le voyage post-catéchisme de jeunes en Egypte, que la commune avait refusé de subventionner, alors que d'autres communes avaient accepté de leur accorder un soutien financier. La commission a décidé que si d'autres projets de ce type lui étaient à nouveau soumis, elle allait les étudier attentivement.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

## ***b) Environnement et paysage***

*(Rapporteur : Mme VERMEIL)*

La commission s'est réunie le 22 juin 2009.

- Projet agro-environnemental : le projet progresse très lentement. Nous attendons un retour des services de l'Etat.
- Renaturation du nant du parc de la mairie : nous avons reçu l'aval du département pour utiliser le puits situé dans le parc. Un hydrogéologue a confirmé que c'était réalisable. Concernant le suivi du chantier, la commission a débattu des honoraires de M. CALAME, jugés élevés par certains commissaires. Nous nous sommes demandé si le bureau In Situ Vivo n'était pas plus apte à assurer ce suivi, à partir du projet de M. CALAME. Ce bureau était déjà intégré dans le projet, car il avait été mandaté par M. CALAME pour les plantations. La commission était unanimement favorable à lui demander une offre pour la réalisation du projet.
- Gestion des déchets dans la commune : la commission a discuté de la répartition des poubelles de tri dans la commune.
- M. FOËX : le chef cantonnier les a trouvées très solides, elles ont coûté cher, mais c'est de la très bonne construction.
- Mme VERMEIL :
  - Chemin de la Troupe : il a été relevé dans les divers qu'il était utilisé par des automobilistes, ce qui n'est pas autorisé.
  - Bois du Moulanaï : il devient une véritable déchetterie. C'est une propriété privée, les copropriétaires ne sont pas d'accord d'intervenir. La commission a demandé que la mairie informe la direction de la nature et du paysage de la situation particulière de ce petit bois.
  - Entretien des chemins privés de la commune par les cantonniers : certains sont entretenus à bien plaisir, d'autres pas. La commission a discuté de la possibilité de le faire systématiquement. Elle a demandé à M. FOËX de transmettre cette demande à Mme le Maire.
  - ASM : la commission a demandé que la commission Bâtiments, feu et sécurité reprenne le dossier ASM, afin de trouver des solutions permettant d'enrayer les actes de vandalisme sur le territoire communal.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant le petit bois du Moulanaï, nous y avons dépêché les ASM. Ils ont rencontré les jeunes impliqués et ont négocié avec eux. Les

jeunes ont rangé et nettoyé ce bois. Les ASM et les TSHM sont retournés sur place, ils n'ont plus constaté de problèmes et ont fait un contrat de confiance avec l'un des jeunes.

- Mme le Maire : concernant les chemins privés (ceux qui ont un nom), les cantonniers y passent la balayeuse plus ou moins comme des chemins communaux. Lors de chaque tournée, ils font le tiers des chemins privés. Quand ils le peuvent, ils font aussi les entrées privées. Par contre, ils n'assurent l'entretien hivernal d'aucun chemin privé, sauf parfois le trottoir du chemin de Lulasse, car il se situe dans le prolongement du chemin des Peutets.
  - M. FOËX : concernant la renaturation du nant du parc de la mairie, l'exécutif a finalement décidé de conserver M. CALAME pour le suivi du chantier, pour les raisons suivantes : nous allons certainement détruire le bassin qui fuit et est inutilisable. Mme le Maire souhaite que nous fassions appel à un architecte pour aménager l'espace qui sera ainsi libéré. Nous allons faire appel à M. CALAME pour ce projet, étant donné qu'il s'est occupé de l'ensemble des annexes de la mairie. Il serait donc délicat de lui demander de se limiter au bassin, sans continuer jusqu'au nant. Ses honoraires respectent les normes SIA.
  - Mme VERMEIL : quel est l'avis de Mme le Maire à ce sujet ?
  - Mme le Maire : je comprends l'envie ou la nécessité d'enlever ce bassin, mais je vois mal qu'on l'enlève simplement et qu'on laisse l'espace tel quel, vu le nombre de personnes qui visitent la mairie.
  - M. MULLER : concernant le nant, je trouve dommage que vous alliez contre la décision de la commission, même si j'en comprends les raisons.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons un excédent dans le crédit des annexes de la mairie, car M. CALAME a toujours très bien tenu ses budgets, ce qui nous a permis de réaliser des aménagements supplémentaires.
  - M. VOUTAT : quelle est l'obligation de faire appel à CALAME ? Pourrions-nous demander une autre offre ?
  - Mme VERMEIL : d'accord, mais on se retrouve toujours en commission face à des décisions de l'exécutif. On se demande à quoi l'on sert. Je trouve cela un peu désagréable.
  - M. TERRIER : le conseil a voté le crédit, ce n'est pas à lui de choisir l'architecte. Nous pouvons nous opposer aux projets en refusant de voter les délibérations. S'il est plus pragmatique de faire appel à M. CALAME, cela fait partie des compétences de l'exécutif.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***c) Aménagement du territoire et urbanisme***

*(Rapporteur : M. MULLER)*

La commission s'est réunie le 31 août 2009.

- Projet de crèche et logements de la Fondation ECK. Mme le Maire a donné les informations demandées lors de la précédente séance de commission. Le projet comporte deux volets : la viabilité d'une crèche et la création de logements. Différentes informations ont été données par la Fondation et par le canton. Tout cela ne penche pas en faveur de la construction d'un EMS, qui n'est pas voulu par la Fondation. La commission a débattu de plusieurs points concernant ce projet. M. de TOLEDO a demandé si le projet de crèche répondait à une demande de la commune, ce à quoi l'exécutif a répondu qu'une étude a été demandée à la société AMALTHÉE, spécialisée dans des études concernant les institutions publiques et les crèches en particulier. Un montant de Fr. 10'000.- a été attribué pour cette étude, dont le résultat est en attente. M. RINALDI a estimé que l'affectation n'était pas correcte pour du logement tel que cela est préconisé par la Fondation. Il est d'avis que la

commune doit développer le centre villageois et non la périphérie. A priori, les besoins pour Vandœuvres sont d'environ 40 enfants. Les coûts ont été estimés à environ 2 mio de francs. Les charges de fonctionnement seraient élevées, même si le projet est intercommunal. Le montant qui incombera dès 2010 à Vandœuvres, au titre de participation aux places de crèches existantes et parce que nous n'en offrons pas, sera de Fr. 368'000.-, selon la nouvelle péréquation. La commission a préavisé favorablement ce projet, incluant la création d'une crèche et à condition que les accès à la parcelle et aux immeubles soient solutionnés. La commission propose que le Conseil municipal avalise le projet de la Fondation.

- Proposition de dénomination d'un chemin communal : la commission propose de donner au petit chemin qui relie la route de Pressy au chemin de l'Ecorcherie la dénomination de Vy-des-Sarvans.
  - M. TERRIER : pourriez-vous nous rappeler ce que sont les sarvans ?
  - M. FOËX : ce sont de petits lutins qui s'agitent la nuit. Le petit texte que j'ai rédigé à ce sujet sera joint au procès-verbal (cf. annexe).
  - M. MULLER : les travaux sur la place de Vandœuvres avancent bien et sont en voie d'achèvement, malgré quelques problèmes avec les riverains.
  - Mme le Maire : ces problèmes concernent la résolution du problème du chemin vicinal. Il faut tenir compte des intérêts des riverains. Je tiens à relever l'extrême correction de M. JACQUET, malgré toutes les nuisances qu'il a subies.
  - M. MULLER : le choix des arbres a été refusé par le canton. Le DNP a exigé des essences indigènes : il y aura un tilleul et des prunus d'ornement. Concernant les finances, les dépassements de coût ont été présentés. Ils se montent, à ce jour, à plus de Fr. 200'000.-.
  - Mme le Maire : nous allons réaliser la zone de rencontre sur le haut du chemin des Peutets avant d'organiser l'inauguration de la place de Vandœuvres.
  - Mme VERMEIL : ne pourrait-on pas organiser une première inauguration lors du Marché de Noël ? Je trouverais dommage de ne pas prévoir quelque chose pour les enfants sur la place ce jour-là.
  - Mme le Maire : il serait dommage de ne pas organiser le tout en même temps.
  - M. MULLER : pourquoi ne pas prévoir le Marché de Noël sur la place ?
  - Mme le Maire : tout le monde le trouve plus adéquat et sympathique sur le mail, où il y a par ailleurs moins de courants d'air. Nous allons regarder ce que le budget nous permet organiser sur la place pour les enfants ce jour-là. Aux gens qui se plaignent des chantiers communaux, précisez qu'ils sont toujours précédés de travaux en sous-sol des SIG.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***d) Routes et mobilité***

*(Rapporteur : M. MULLER)*

La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

- La commission a examiné le budget 2010 pour les routes. Ont notamment été discutés le traitement du personnel (le budget est prévu pour quatre cantonniers), la possibilité d'acquérir un engin polyvalent de type Manitou et de bacs à fleurs circulaires pour les lampadaires. Cette dernière proposition n'a pas reçu un accueil favorable en commission. Le total des charges pour les routes communales est en diminution par rapport à 2009. La commission est d'accord que des informations complémentaires sur le véhicule polyvalent soient demandées, par exemple la possibilité d'une location. Les abonnements TPG, CFF,

etc. ont été discutés. Nous allons reconduire les vignettes vélo, les cartes de bus et les abonnements CFF. La commission préavise favorablement l'achat de cartes journalières communes des CFF.

- M. TERRIER : je m'étonne que nous ne soutenions que les déplacements des Aînés et pas ceux des actifs, surtout en ce qui concerne les abonnements de bus. D'autres communes ont fait l'expérience de parrainer les vélos électriques. Nous devrions faire de même, et en parrainant tous les vélos, pas seulement les vélos électriques.
- Mme le Maire : concernant les abonnements de bus, nous avons d'abord subventionné les nouveaux abonnements annuels, à raison de Fr. 100.- pour la commune et Fr. 50.- pour les TPG, puis nous avons décidé, sans les TPG, de soutenir également les renouvellements d'abonnements. Nous subventionnons donc aussi les personnes actives.
- M. TERRIER : il faudrait offrir les abonnements de bus à toute la population. Montrons un signe fort. Nous dépensons des sommes énormes pour les routes.
- M. MULLER :
  - La balayeuse, qui est âgée de 10 ans, doit être remplacée. Il n'y a pas eu d'opposition à ce sujet en commission.
  - État d'avancement des chantiers en cours : celui du chemin de la Seymaz avance bien, les délais sont respectés. Il sera terminé à la fin de cet automne, sauf en ce qui concerne la pose du revêtement phono-absorbant, qui se fera au printemps prochain. Le chantier de Tattes-Fontaine est quasiment terminé.
  - Nous attendons l'audit de l'éclairage public et un luminaire LED à l'essai à Tattes-Fontaine pour la fin du mois de septembre. Des commissaires avaient compris que tous les projets d'éclairage public étaient suspendus, mais ce n'était pas le cas pour la Seymaz et pour Tattes-Fontaine.
  - Nous avons reçu l'autorisation de construire pour la zone de rencontre du haut du chemin des Peutets.
  - La commission est favorable à une étude de modération de trafic au chemin des Hauts-Crêts.
  - Une information a été donnée sur le PLQ de Jean-Jacques Rigaud, sur la commune de Chêne-Bougeries. Vandœuvres est concernée, car des collecteurs traversent les parcelles concernées. Il y a donc, pour notre commune, des travaux à effectuer au préalable.
  - La commission a également débattu de l'entretien hivernal des chemins, de l'utilisation de souffleuses à feuilles en dehors des périodes autorisées.
  - La commission est favorable à l'installation d'armoires VDSL.
  - Un projet de modération du trafic à la route de Meinier est à l'étude au sein du Service des routes cantonales. Un coussin berlinois va être installé au niveau des tennis.
- Mme le Maire : ce projet est limité car nous ne pouvons pas prendre sur une route cantonale toutes les mesures que nous voudrions pour garantir suffisamment la sécurité des enfants. J'ai demandé informellement au chef du Service des routes cantonales s'il soutiendrait une demande de zone 30 sur cette route cantonale. Il a été d'accord. En attendant, nous avons prévu d'installer ce coussin berlinois au niveau des tennis. Tout le reste est suspendu dans l'attente de la réponse de la DGM.
- M. MULLER : dans les divers, il a été proposé de diminuer le nombre de luminaires sur la partie agricole du chemin de la Seymaz.
- Mme le Maire : nous pouvons diminuer l'intensité de ces luminaires. Nous l'avons demandé.
- Mme VERMEIL : n'est-il pas possible d'en enlever ?

- Mme le Maire : non, cela aurait engendré des trous noirs. Nous avons conservé les anciens socles et posé les nouveaux luminaires dessus.
- M. TERRIER : les LED donneront encore plus de lumière.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les cyclistes apprécient que le chemin soit éclairé, cela leur permet de voir et d'être vus.
- M. TERRIER : j'aimerais que nous débattions du subventionnement des vélos.
- M. VOUTAT : les communiens vont-ils utiliser les moyens de transport que nous allons leur offrir ? Je ne suis pas sûr qu'à Vandœuvre ce soit une question financière.
- M. TERRIER : ce n'est en effet pas une question d'argent. Mais alors nous pouvons aussi renoncer aux poubelles, aux centres de tri, etc. C'est un signal que la commune pourrait donner, une mesure incitative, même si peu de personnes l'utilisent.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'appuie cette proposition. L'exécutif l'avait soutenue et elle a été refusée en commission.
- M. FOËX : je suis d'accord, c'est le même esprit que d'offrir des cartes journalières des CFF. Si nous le faisons, il faut le faire pour tous les vélos, car il y a un débat sur les vélos électriques.
- Mme le Maire : la commission a examiné tôt le budget 2010, c'est pourquoi ces détails n'ont pas encore été discutés au sein de l'exécutif.
- M. BENOIT : tout le monde semble d'accord sur le principe, mais combien de vélos voulez-vous subventionner par famille ?
- Mme le Maire : dans un premier temps, je propose de limiter à deux personnes par famille. Le but est surtout de limiter le trafic entre le domicile et le lieu de travail.
- Vote pour l'ajout d'une somme au budget pour les vélos : 6 oui, 3 abstentions.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### e) *Culture et manifestations*

(Rapporteur : Mme la présidente)

La commission s'est réunie le 14 septembre 2009.

- La commission s'est réunie le 14 septembre 2009, pour la présentation de deux projets de spectacles dans le parc de la Mairie pour l'été 2010.
- Nous avons auditionné Messieurs Philippe LUSCHER, pour le projet de *Volpone*, et Richard VACHOUX et Julien LAMBERT pour le projet « Festival » Giraudoux.
- M. Michel Hagmann était également présent.
- Pour rappel, M. LUSCHER, metteur en scène, avait proposé en spectacle *La Nuit des Rois*, mais la commission a estimé que cela représentait un budget beaucoup trop important et de manière générale, elle souhaite un spectacle plus léger et de type comédie.
- Cette fois, il nous a présenté *Volpone*, de Ben Johnson, une mise en scène principale de M. Michel FAVRE et de lui-même. La pièce qu'il nous propose est drôle, intelligente, récréative et tout public. La durée du spectacle est de 1h45 avec un entracte possible.
- Les comédiens choisis sont tous de la région et cette pièce n'a encore jamais été jouée à Genève.
- La commission a ensuite accueilli MM. Richard VACHOUX et Julien LAMBERT pour la présentation du « Festival » Giraudoux.
- Il est fait état de « Festival », car plusieurs événements théâtraux sont prévus, à savoir une pièce « Amphitryon 38 » (dans la partie centrale du parc proche des grands arbres), un

montage de textes tirés de différentes œuvres de Giraudoux (dans les bosquets du bas du parc) et une conférence-débat.

- En 50 ans de théâtre, il a monté tous les grands Giraudoux à la Comédie et ailleurs. Ce maître de théâtre romand nous a expliqué que la langue française était fête et espoir de l'homme. Il désire nous plonger dans le langage littéraire car chez Giraudoux « le mot est valeur sûre pour l'humain en mal de repères. »
  - La commission a ensuite posé quelques questions sur le budget du projet. Il semblerait qu'il n'y ait pas encore de sponsor. Elle a estimé que, bien que ce spectacle soit certainement magnifique, il est très élitaire.
  - Suite à la présentation de ces projets, la commission n'a pas désiré pas se prononcer, car elle doit encore prendre connaissance de deux autres propositions de spectacles, le 6 octobre prochain.
  - Il s'agit des *Montreurs d'images*, proposés par Mme DECOSTERD, et de la création théâtrale de l'Envers du Chapiteau, proposée par MM. POUPERT et THIEBAUD.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE a remis à chacun la page du budget 2010 relative à la culture, en donnant quelques précisions, bien que le budget n'ait pas encore été vu en commission des finances.
  - La commission a passé en revue les dates prévues pour les différentes manifestations, conférence et repas des Aînés :
    - 7 octobre 2009 : sortie des Aînés au Palais Mascotte pour un dîner-spectacle ;
    - 10 et 11 octobre 2009 : troc (vêtements et jouets) dans la salle de gym ;
    - 29 octobre 2009 : conférence organisée par l'Association Savoir Patient, en relation avec les personnes atteintes du cancer du sein ;
    - 28 novembre 2009 : traditionnel Marché de Noël sur le mail piétonnier ;
    - 27 janvier 2010 : repas des Aînés, avec animation musicale (concerto de violon de Mlle Christine Verdon, du Conservatoire de musique) ;
    - 2 ou 9 juin 2010 : grande sortie du printemps, lieu à définir, peut-être les Salines de Bex ou d'Arc-et-Senans ;
  - Le repas avec les enseignants de Vandœuvres aura lieu le 13 octobre prochain, après la séance de commission.
  - M. FOËX : il faut distinguer, dans les rapports de commissions, les avis exprimés par la commission et les citations, qui ressortent des dossiers de présentation.
  - Mme VERMEIL : il serait dommage de ne rien organiser sur la place, pour les enfants, le jour du marché de Noël.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous allons en parler en commission culture, et il faut voir ce dont nous disposons au budget pour cela. Le cas échéant, il faudra gérer la sécurité pour traverser la route de Choulex. L'aide de conseillers municipaux serait appréciée. Vous nous proposez souvent d'organiser des manifestations, mais il n'y a souvent personne pour nous aider.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***f) Bâtiments, feu et sécurité***

*(Rapporteur : M. Th. PRADERVAND)*

La commission s'est réunie le 15 septembre 2009.

- Nous avons auditionné le capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres, ainsi qu'un sapeur et un sous-officier, suite à l'article paru dans le numéro 26 de la *Coquille*.
- Le capitaine nous a rappelé qu'il a volontairement laissé sa plume à un jeune sapeur qui se veut le porte-parole des jeunes sapeurs de la Compagnie.
- Les sapeurs se plaignent de devoir effectuer de plus en plus d'activités hors du cahier des charges concernant l'organisation de la défense incendie à Genève.
- Ils se plaignent également du manque de respect de certaines associations communales auxquelles ils prêtent du matériel, qui leur est rendu sale.
- Le sapeur SCHLAEPFER, porte-parole des jeunes sapeurs, termine son intervention en disant que les jeunes en ont « ras le bol » d'effectuer des tâches qui ne sont pas les leurs, cela les démotive et il y a un risque réel de désertion.
- Le Commandant CASTELLA intervient sur le mandat de la Compagnie. De plus en plus, la Compagnie intervient sur le domaine privé sans aucune rémunération, alors qu'apparemment, dans les communes voisines, ce service est facturé au propriétaire.
- Concernant le véhicule des pompiers, qui doit être remplacé, trois devis ont été présentés à l'exécutif et il a été décidé par ce dernier de retenir l'offre de la maison Feumotech pour un camion de marque Mercedes équipé, pour la somme de Fr. 153'275.-.
- Au terme de cette audition, le capitaine CASTELLA propose que la commune établisse un cahier des charges relatif aux manifestations et qui donne un cadre clair aux pompiers.
- En deuxième partie de séance, la commission a auditionné M. Frederic BENNICI, sous-brigadier du corps des ASM intercommunaux.
- Monsieur BENNICI nous informe des missions qui leur incombent en nous rappelant qu'elles répondent à la loi sur la sécurité municipale et sur la police. Cela comprend entre autres le règlement sur la circulation et le stationnement.
- La sécurité autour de l'école est la principale préoccupation des agents municipaux mais des patrouilles se font également sur le territoire communal. Comme l'effectif est de trois agents pour cinq communes, cela représente peu d'heures de présence par mètre carré de territoire sur notre commune.
- Nos agents interviennent également pour les feux de jardin, les souffleuses, et ils interpellent les personnes qui leur semblent suspectes pour un contrôle d'identité.
- La commission s'est interrogée sur la possibilité d'avoir un ASM pour la commune. M. BENNICI nous rend attentif au fait qu'ils travaillent toujours en binôme pour des raisons de sécurité, surtout qu'aucun poste de police n'est à proximité en cas de problème.
- Les ASM effectuent également des patrouilles jusqu'à 22 heures, ce qui leur a permis d'observer ce qui se passe dans le parc communal et au petit bois du Moulanais.
- Projet de rénovation des locaux administratifs : aucun dossier ne nous est parvenu. Ce point sera étudié ultérieurement.
- Maison Bianchi : Mme l'Adjointe nous a confirmé que suite à la délivrance, le 3 septembre 2009, de l'autorisation de construire, aucun recours dans les délais légaux n'a été déposé, et que les travaux devraient débiter en mars 2010 et s'achever en août 2011, pour que la maison d'étudiants ouvre ses portes à la rentrée 2011.
- Budget 2010 : rien de particulier à signaler concernant le budget relatif aux bâtiments communaux.
- Divers : la commune a reçu le congé de Mme LUCIANI DE LA CRUZ, gérante de l'épicerie, pour le 31 décembre 2009, et de Mme Lina NAOURA, de Lina's Boutique, pour le 31 décembre 2010.
- Mme CHRISTE : nous avons appris qu'il y a eu des déprédations dans la commune ?

- M. FOËX : il y a une bande active le week-end. Il y a eu des déprédations dans le parking, sur la place, et maintenant le parc de la mairie. Les WC du parc ont été tagués. Il y a un tag spécifique que l'on retrouve dans toute la commune. La barrière du chemin de la Blanche et des bancs ont également été cassés.
  - Mme le Maire : nous déposons plainte presque tous les lundis.
  - M. FOËX : les plaintes ont peu de suite. Il a été proposé de faire appel à des polices privées, comme c'est le cas à Coligny, où les actes de vandalisme ont beaucoup diminué.
  - Mme le Maire : j'ai entendu parler d'une brigade anti-tag. La tyrolienne a aussi été cassée et il y a un trou dans le revêtement des jeux du parc. Nous déposons des plaintes et demandons aux ASM, à la police et aux TSHM d'intervenir.
  - Mme CHRISTE : les polices privées ne s'occupent que de ce pour quoi elles sont mandatées.
  - Mme de LISLE-SARASIN : que deviendra l'agence postale s'il n'y a plus d'épicerie ?
  - Mme le Maire : nous étudions la question. Le dossier est actuellement dans les mains de la régie. Il faut trouver une activité qui est conciliable avec la poste.
  - M. TERRIER : il faut recadrer les pompiers. Ils rendent bien des services, nous en sommes conscients, mais tout ne se rémunère pas. Qu'ils fassent preuve de souplesse. Je regrette leurs frustrations, j'apprécie leur travail, mais il ne faut pas qu'ils poussent le bouchon trop loin. Mme le Maire devrait les recadrer.
  - Mme le Maire : je refuse de faire un cahier des charges exhaustif.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous manquons d'associations qui peuvent les soutenir.
  - M. VOUTAT : aux promotions et au 1<sup>er</sup> août, les pompiers ont fini très tard. S'il y avait un tournus, cela serait plus facile. Ce sont toujours les mêmes qui sont là. Quand ils finissent tard, ils sont démotivés s'ils doivent encore nettoyer, ranger, etc. et les gens manquent de civisme.
  - M. TERRIER : il faut rappeler chaque corps qu'il est responsable de son domaine jusqu'au bout et essayer de trouver plus de jeunes pour aider.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est difficile d'en trouver. Vous êtes toujours les bienvenus pour aider. Il est difficile d'organiser des manifestations seule avec un pompier.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***g) Administrative, financière et juridique***

*(Rapporteur : M. TERRIER)*

La commission s'est réunie le 21 septembre 2009.

- Un seul objet à l'ordre du jour : un projet de délibération pour la mise en séparatif du secteur du chemin Vert. Pour mémoire, il s'agit d'une obligation légale. Divers postes sont compris dans ce crédit, qui était prévu à 2,7 mio de francs au départ. Concernant l'éclairage public, nous avons prévu de poser des luminaires LED à l'essai sur ce chemin. La réfection de la chaussée nous a préoccupés. À l'unanimité des membres présents, nous avons prévu de ne réfectionner le chemin que sur la partie concernée par les collecteurs, ce qui ferait passer le crédit de 2,7 à 2,3 mio. Le projet de délibération vous sera soumis au point suivant.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

## ***h) Communication et technologies de l'information***

*(Rapporteur : M. VOUTAT)*

La commission s'est réunie le 23 septembre 2009.

- La commission a procédé à la mise en place du prochain numéro de la *Coquille*, qui doit sortir vers le 10 décembre. Tous les articles ont été attribués. Vous pouvez encore nous en envoyer.
  - Wi-Fi : la commission aimerait une offre de coût et de faisabilité pour du Wi-Fi vers l'école et dans le parc de la mairie.
  - Armoires VDSL : nous avons mandaté l'exécutif pour continuer les investigations concernant ce dossier.
  - Le film sur Vandœuvres est toujours en préparation. Le réalisateur avance bien, il recherche encore des informations documentaires à y insérer. Tout se passe bien, nous pouvons espérer recevoir un projet au premier trimestre 2010.
  - Mme le Maire : ne pas oublier de prévoir un hommage à M. TSCHOPP dans la *Coquille*.
  - Mme le Maire : concernant le Wi-Fi, je ne me suis jamais prononcée sur ce dossier jusqu'à présent, car je voulais voir comment se développait le projet. Vous avez installé à la mairie, pour couvrir le parc, des bornes très peu puissantes, à usage domestique et non public. De plus, les gens viennent surtout dans le parc pour se distraire. J'ai réalisé que c'était un flop. Nous nous sommes renseignés auprès d'Anières, où cela n'a pas eu le succès espéré. Les bornes étaient contestées à cause des nuisances qu'elles pouvaient engendrer. Lorsqu'ils les ont retirées, personne ne s'est plaint car personne ne s'en est même rendu compte. Je suis navrée que vous ne teniez pas compte de ces mauvaises expériences et que vous persistiez dans cette voie. Je mets mon veto en ce qui concerne des antennes sur la place, qui va être refaite. Je suis donc contre ce développement. Nous ne sommes pas une commune suffisamment urbaine pour justifier ce genre d'aménagement. Nous pourrions éventuellement imaginer mettre le Wi-Fi à l'Auberge pour couvrir la place.
  - M. Th. PRADERVAND : sommes-nous obligés de passer en revue, dans le détail, tous ces rapports de commissions ?
  - Mme le Maire : la publicité des débats veut que l'on rende compte des travaux des commissions lors des séances du Conseil municipal.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

## **4. Projets de délibérations**

***Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir : Mise en système séparatif du secteur Chemin Vert***

### **DÉLIBÉRATION**

**PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR**

**Mise en système séparatif du secteur Chemin Vert : le projet prévoit la pose de nouveaux collecteurs d'eaux polluées et d'eaux non polluées dans le chemin Vert, puis dans les parcelles privées N° 1837 et N° 1859, jusqu'à la route de Vandœuvres.**

**Ces travaux permettront de supprimer le collecteur d'eaux mélangées existant dans le chemin Vert et d'attribuer aux eaux non polluées le collecteur existant dans le chemin Ruty.**

**Le projet prévoit également la réfection partielle des enrobés du chemin Vert (faisant partie des demandes d'autorisation DD 101966/1 déjà obtenue et APA 31748/1 en cours), ainsi que l'étude de collecteurs collectifs privés.**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté communale de poursuivre la mise en systèmes séparatifs des collecteurs communaux,

Vu l'opportunité offerte par ce chantier d'améliorer l'éclairage public et de mettre en place des tubes pour la fibre optique,

Vu l'obligation, pour la commune, de prendre en charge le coût de la conduite d'eau des SIG permettant la pose des collecteurs communaux,

Vu l'obligation, pour la commune, de prendre en charge l'étude des travaux permettant de relier les propriétés riveraines aux collecteurs communaux,

Vu les honoraires de l'ingénieur civil et du géomètre,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 01 septembre 2009

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 21 septembre 2009,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 28 septembre 2009,  
DÉCIDE,**

**par 10 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,**

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 2'300'000.--** pour couvrir les travaux suivants :
  - Mise en système séparatif des collecteurs : tronçon 1 (cheminées 16 à 20), tronçon 2 (cheminées 20 à 22), tronçon 3 (cheminées 20 à 27).
  - Travaux divers : sondages, abattages, passages caméras, analyses HAP.
  - SIG – Eau : la conduite existante sur le côté Nord du chemin Vert sera remplacée sur les tronçons où elle est mise en péril avant les travaux de collecteurs, le génie civil étant à la charge de la commune. Pose de 3 bornes hydrantes.
  - SIG Eclairage public : remplacement des candélabres existants et pose d'un tube sur une partie du chemin.
  - Fibre optique : pose d'un fourreau en parallèle aux collecteurs depuis la route de Vandœuvres sur les parcelles privées et dans le chemin Vert.
  - Réfection du chemin Vert : le projet prévoit la réfection partielle du chemin.

- Raccordement des riverains : étude des collecteurs collectifs privés à la charge de la commune.
- Honoraires de l'ingénieur civil et du géomètre, frais et débours, reproduction de documents et taxes administratives.
- d'amortir la dépense de Frs 2'300'000.-- en 30 ans, la première fois en 2011.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	710.501
	amortissement	710.331

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\*\*\*

***Proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2645) commençant au chemin de l'Ecorcherie et finissant à la route de Pressy, en chemin intitulé « Vy-des-Sarvans »***

## **DÉLIBÉRATION**

**Proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2645) commençant au chemin de l'Ecorcherie et finissant à la route de Pressy, en chemin intitulé « Vy-des-Sarvans ».**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Vu la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961,

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

Vu le préavis favorable de la commission Aménagement du territoire et urbanisme du 31 août 2009,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 28 septembre 2009,

## **D E C I D E**

Par                    10 oui            0 non            0 abstention

1. D'accepter la proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2645) commençant au chemin de l'Ecorcherie et finissant à la route de Pressy, en chemin intitulé « Vy-des-Sarvans ».

2. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Vandœuvres des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

\*\*\*

## **5. Propositions du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire : je vous rappelle l'invitation de la maison de Pressy à son cocktail dansant qui a lieu à l'occasion de la Journée des Aînés, suivi d'un w-e de portes ouvertes.

## **6. Propositions individuelles et questions**

- M. TERRIER : je propose, afin de faciliter la fluidité des débats, de faire figurer le nom des rapporteurs de commissions dans les convocations du Conseil municipal, et que les rapporteurs se préparent et préparent un rapport au lieu de lire les procès-verbaux.
- M. VOUTAT : aucune sortie du Conseil municipal n'est prévue cette année ?
- Mme le Maire : l'exécutif a toujours été prêt à vous proposer des sorties, mais vous avez décidé de recevoir des jetons de présence depuis cette année. S'il reste un solde, il serait sympathique d'organiser une sortie, mais je n'ai pas senti un enthousiasme débordant.
- M. VOUTAT : je vais réfléchir et reviendrai avec une proposition.

## **7. Date de la prochaine séance**

**séance n° 17 : lundi 9 novembre 2009 à 20h15**

La séance publique est levée à 23h20.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Véronique CHRISTE**

La Présidente du Conseil municipal

**Michèle STALDER**